



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

boissons et alcools

Question écrite n° 7025

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des bouilleurs de cru familiaux. Par leur travail, ils participent à l'entretien des vergers, ils conservent le patrimoine de vieilles variétés fruitières et font preuve d'une mise en valeur d'une partie des ressources du monde rural. Aussi, plusieurs pays comme l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg, etc., considèrent leurs activités comme une richesse culturelle et économique, raison pour laquelle une aide financière est accordée aux producteurs familiaux d'eau-de-vie naturelle avec la possibilité, pour ces derniers, de vendre leur production d'alcool. La Fédération nationale des syndicats des récoltants familiaux de fruits et producteurs d'eau-de-vie naturelle souhaite que soit instauré un statut de producteur familial d'eau-de-vie, ainsi qu'une détaxation partielle des droits de distillation. Une proposition de loi a d'ailleurs été déposée en ce sens sur le bureau de l'Assemblée nationale. Aussi, tout en reconnaissant le besoin de lutter contre l'alcoolisme, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre aux attentes des bouilleurs de cru, acteurs de la conservation de notre patrimoine culturel et du dynamisme de nos terroirs ruraux.

Texte de la réponse

Le Parlement a adopté une mesure propre à satisfaire les préoccupations exprimées : un amendement, permettant aux bouilleurs de cru qui distillent leurs propres fruits de bénéficier d'une réduction de taxe de moitié pour les dix premiers litres d'alcool pur produits, a été adopté dans le cadre de la loi de finances pour 2003. En contrepartie, l'allocation en franchise sera supprimée dans un délai de cinq ans. Pour ce qui a trait à la production d'eaux-de-vie destinées à être vendues, il n'est prévu aucune exonération.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7025

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4391

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1033